



L'étincelle

Pour la construction d'un parti des travailleurs
communiste révolutionnaire



Centre
hospitalier
Saint-Denis

Lundi 13 février 2023

Faire reculer le gouvernement, oui, c'est possible !

Les manifestations monstres de samedi dernier ont montré que le mouvement contre le projet gouvernemental sur les retraites ne faiblit pas, bien au contraire ! Chaque manifestation apporte de nouveaux manifestants remplaçant, et au-delà, ceux qui n'ont pas pu revenir.

Les énormes cortèges dans toutes les villes, grandes, moyennes et petites, les grèves dans des entreprises privées comme dans les services publics, la mobilisation de la jeunesse avec les blocages de facs et de lycées, tout montre que nous sommes unanimes à rejeter le projet. Les questions que tout le monde se pose maintenant sont : comment faire reculer le gouvernement, comment gagner ? Mais aussi : quand est-ce que nous pourrions considérer avoir obtenu satisfaction sur nos revendications ?

Un gouvernement vomé par le monde du travail tout entier

Parmi les salariés, personne ne peut plus supporter les apparitions à la télé de ministres prétentieux qui ne connaissent rien de la vraie vie et osent venir nous donner des leçons, à nous, qui faisons tourner la société. On n'en peut plus de leur façon de venir nous dire : « Vous n'avez pas bien compris, je vais vous expliquer »... On a très bien compris que ce qui menace le système des retraites, c'est leur volonté de puiser dans la poche des plus pauvres pour arroser les plus riches.

Comment préparer les prochaines étapes ?

La prochaine grosse échéance annoncée par l'intersyndicale est le 7 mars, et sans doute le 8 dans la foulée comme dans les transports parisiens qui ont prévu une grève reconductible. L'intersyndicale nationale a dit être prête à « mettre le pays à l'arrêt » si le gouvernement ne retire pas son projet. Et, comme étape, elle a annoncé une nouvelle journée de mobilisation jeudi prochain, le 16 février.

Le retrait du projet, c'est le minimum. Mais cela fait plus de 30 ans que, sans autre raison qu'appauvrir les plus anciens, les gouvernements successifs ont dégradé le système des retraites. En 1982, alors que les richesses produites étaient bien moindres, pour tous les salariés, la retraite était à 60 ans avec 37,5 annuités. Ce qui était possible en 1982 l'est a fortiori 41 ans plus tard dans une société bien plus riche.

Aller vers la grève générale

L'intersyndicale a menacé de « mettre le pays à l'arrêt ».

Oui, il faut aller vers une grève générale qui remette les pendules à l'heure. Sans les travailleurs, rien ne se produit. Si nous croisons les bras, la production ne sort pas et adieu les profits patronaux et les dividendes pour les actionnaires.

Nous le savons tous : quelques journées de paralysie de l'économie feraient vraiment basculer le rapport de force en notre faveur. La journée du 7 mars peut être une étape importante vers une grève générale.

Nous avons besoin de discuter entre nous

C'est par tous les bouts que ce gouvernement s'efforce de prendre dans la poche des plus pauvres pour arroser les plus riches. Il multiplie les attaques :

- l'inflation ronge un pouvoir d'achat déjà bien faible ;
- les conditions de travail se dégradent sans cesse avec, partout, le manque d'effectifs qui rend les journées harassantes ;
- la réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur le 1^{er} février, diminue la durée des prestations de chômage et enfonce un peu plus dans la précarité ceux qui ont perdu leur emploi ;
- et, maintenant, ce projet sur les retraites qui transformerait les anciens en pauvres, comme c'était le cas jusqu'au milieu du siècle dernier.

Nous avons besoin d'échanger, entre nous, syndiqués ou non syndiqués, sur toutes ces questions et sur ce que nous devons faire pour gagner : quand et comment continuer la grève plusieurs jours de suite, sans attendre une prochaine date lointaine ? Comment élargir le mouvement, convaincre les collègues qui ne sont pas encore mobilisés et nous adresser aux autres entreprises et secteurs du monde du travail ?

La préparation des manifs et les cortèges eux-mêmes sont une première occasion d'avoir ces discussions. Mais nous avons besoin d'établir de véritables liens entre nous, de tenir des réunions, des assemblées générales de grévistes : avec des mouvements seulement chapeautés d'en haut, le risque existe que le lâchage d'un syndicat mette en danger la mobilisation de tous – nous savons que cela s'est déjà produit. C'est notre mouvement, il est normal que nous le contrôlions de bout en bout.

En grève depuis plus d'un mois, nos collègues de réanimation néonatale ont fait plier la direction !

Les plannings ont valsé, les tentatives de les faire chanter ont fusé, mais nos collègues n'ont pas cédé. Après 42 jours de grève, plusieurs morceaux ont été arrachés :

- le respect du ratio *légal* bébé/IDE-IPDE,
- les embauches réclamées depuis 2021 (!) de dix auxiliaires de puériculture, et six supplémentaires quand le service aura retrouvé sa capacité de 26 lits,
- la majoration à 100 % des heures supplémentaires de novembre à juillet – la direction refusait la rétroactivité à novembre de cette mesure, elles l'ont obtenue !
- la réorganisation des tâches et l'achat de matériel, permettant une diminution de la charge de travail.

Une belle démonstration que **c'est par le rapport de force que l'on obtient de réelles avancées**, et que seule la grève généralisée à l'échelle de tout l'hôpital permettra d'arracher des augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail, notamment par la stagiairisation.

 [sos.reaneonat.delaf](https://www.instagram.com/sos.reaneonat.delaf)  [SOS REA Neonat DELAF](https://www.facebook.com/SOS.REA.Neonat.DELAF)

Ratio soignant-patients : le gouvernement s'oppose

Le Sénat a adopté une proposition de loi le 1^{er} février qui vise à imposer un ratio minimal d'infirmiers et d'aides-soignants. Ratio qui n'existe à l'heure actuelle que dans certains services, comme en réanimation ou en soins intensifs. Mais encore faut-il que le texte soit validé par l'Assemblée nationale pour être adopté. Et le gouvernement se bat contre, au nom de « l'agilité » des services ! Évidemment qu'il faut l'imposer ! C'est d'ailleurs la revendication de bien des grèves à l'hôpital, dont celle de nos collègues de réanimation néonatale. Et comme elles viennent d'en faire la démonstration, de tels ratios, seules les grèves pourront les imposer : pour tous les métiers, et avec le budget nécessaire ! Sinon c'est de la poudre aux yeux.

Étudiants infirmiers : c'est aussi la précarité

Macron s'étonne : « 30 % des élèves infirmiers arrêtent en cours de formation et environ 10-15 % échouent à la fin de ces formations ». Rien de surprenant quand on connaît les conditions de travail et de vie des étudiants infirmiers. En plus des 35 heures de cours par semaine, il faut rajouter le travail personnel scolaire. Et en plus du travail scolaire, 58 % des élèves infirmiers travaillent à côté : 24,1 % travaillent le week-end et 7,5 % travaillent deux à trois fois par semaine. Les étudiants infirmiers vivent aussi dans la précarité, victimes de la politique de Macron.

Orpea : l'État au secours du fossoyeur

L'État vient d'annoncer qu'il va sauver à coups de milliards le groupe Orpea, qui maltraite ses résidents en faisant du profit sur leur dos. Les banques aussi y sont allées de leurs aides, décidant de diviser par deux leur taux d'intérêt pour cette entreprise. De l'argent, il y en a dans les banques et les caisses de l'État, mais pour sauver les malfrats !

La mobilisation aussi en Grande-Bretagne...

Moins d'une semaine après les grèves les plus importantes de la dernière décennie, mobilisant entre autres cheminots et enseignants, le personnel du Service national de santé a rejoint les piquets de grève : « Sous-effectif. Sous-évalué. Sous-payé », indiquait une pancarte brandie par deux infirmières de l'hôpital Saint-Thomas à Londres. Les infirmières ont été rejointes par les kinésithérapeutes et les ambulanciers. Jusqu'à présent le gouvernement reste sourd aux revendications salariales de tous ces secteurs, mais ils ne sont pas près de baisser les bras.

... et en Espagne

Dimanche dernier, des centaines de milliers de personnes (près d'un million selon les organisateurs), ont manifesté à Madrid pour réclamer des moyens pour la santé. La manifestation est la troisième de cette ampleur depuis trois mois dans la ville. Elles reprochent aux pouvoirs publics de favoriser les prestataires de soins privés au détriment des services de santé publique, surmenés et sous-financés. Il en résulte un système qui maltraite à la fois les professionnels et les patients.

Défilant derrière une banderole proclamant : « La santé ne se vend pas, elle se défend », les protestataires, par leur nombre et leur détermination, sont en passe de réussir à étendre le mouvement à toute l'Espagne. Et demain à la France ?

Turquie : 28 000 morts, voire deux ou trois fois plus ?

Après les tremblements de terre qui ont touché la Turquie et la Syrie, l'ONU annonce 28 000 morts, et peut-être deux ou trois fois plus. À l'horreur du tremblement de terre s'ajoutent les conditions de survie : les rescapés sont entassés dans des gymnases frigorifiques sans rien à boire ni à manger. Devant la colère populaire, la réponse d'Erdoğan a été d'interdire Twitter pendant 24 heures et de réprimer et enfermer les voix critiques. Erdoğan envoie plus facilement des tanks et des avions dans ces zones majoritairement kurdes que des ambulances et des pompiers. Mais comme lors du dernier tremblement de terre en 1999, qui avait fait 30 000 victimes dans la région d'Istanbul, la colère s'amplifie contre ce gouvernement corrompu et répressif, contre la spéculation immobilière et la tricherie sur les normes antisismiques (la plupart des bâtiments détruits ont moins de dix ans), et contre la corruption des fonctionnaires d'État.

Retraites : des raisons de manifester et de se mobiliser le 7 mars ?

Pour les infirmières :

- Âge de départ à la retraite avant 2010 : 55 ans,
- Âge de départ à la retraite en catégorie B en 2010 : 57 ans,
- Âge de départ à la retraite en catégorie A en 2012 : 62 ans,
- Âge de départ en retraite si la loi passe : 64 ans !
- En 2019, l'espérance de vie d'une infirmière : 6,2 ans de moins que la moyenne des femmes !

